



AGENCE BENINOISE pour la RECHERCHE et l'INNOVATION (ABRI)

APPEL A CANDIDATURES POUR LE RECRUTEMENT DU DIRECTEUR TECHNIQUE EN CHARGE DE LA VALORISATION, DE L'INNOVATION ET DE LA COMMUNICATION

Publication de l'appel : 03 février 2026

Délai de dépôt de candidatures : 02 mars 2026

La Direction Générale de l'Agence béninoise pour la Recherche et l'Innovation (ABRI), en application des dispositions de l'article 27 des statuts de l'agence approuvés par décret n° 2024-1067 du 31 juillet 2024 portant création de l'ABRI, lance le présent appel à candidatures pour le recrutement du directeur technique en charge de la valorisation, de l'innovation et de la communication.

A. Présentation de l'ABRI

Attributs et régime juridique de l'ABRI

L'Agence béninoise pour la Recherche et l'Innovation (ABRI) est placée sous la tutelle du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS). Elle est dotée d'une personnalité morale et de l'autonomie financière. L'Agence est régie par les dispositions des présents statuts, de la loi n°2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin et de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique. Le Siège social de l'Agence est fixé à Cotonou.

Mission et attributions de l'ABRI

L'Agence béninoise pour la Recherche et l'Innovation a pour mission la mise en œuvre de la politique nationale en matière de recherche et d'innovation. Elle couvre tous les domaines de la recherche et de l'innovation qui doivent répondre aux mutations technologiques, environnementales et sociétales aux plans national, régional et mondial.

A ce titre, elle est chargée :

En matière de recherche et d'innovation

- d'assurer la coordination et le suivi des activités de recherche et d'innovation au plan national ;
- de concevoir et d'exécuter des programmes de recherche et d'innovation ;
- de contribuer à l'élaboration de la politique nationale de la recherche et de l'innovation ;



- de mobiliser et d'allouer les ressources financières aux instituts thématiques interdisciplinaires, aux laboratoires et unités mixtes de recherche publics et privés ;
- d'allouer des budgets récurrents aux laboratoires, unités mixtes de recherche et chaires d'excellence de recherche au sein des instituts thématiques ;
- de financer les programmes de recherche et d'innovation sur des appels à projets ;
- de promouvoir la valorisation et le transfert des découvertes vers les entreprises publiques ou privées pour leur exploitation ;
- d'assurer la publication, la diffusion, l'animation de la recherche en science, technologie et innovation en favorisant l'interdisciplinarité.

En matière de management de la recherche et de l'innovation

- de mettre en place les instituts thématiques interdisciplinaires ;
- de coordonner les activités scientifiques des instituts thématiques interdisciplinaires ;
- d'accorder la labélation aux laboratoires et unités mixtes de recherche associant les structures publiques et privées de recherche après un processus d'évaluation ;
- d'être le correspondant institutionnel privilégié des organismes internationaux de recherche scientifique et d'innovation ;
- de promouvoir la coopération scientifique aux plans national et international ;
- d'apporter une assistance technique aux décideurs des organismes publics ou privés.

B. Présentation du poste de Directeur Technique en charge de la Valorisation, de l'Innovation et de la Communication

Le Directeur Technique en charge de la valorisation, de l'innovation et de la communication coordonne le transfert des résultats de la recherche scientifique et de l'innovation de l'Agence vers le secteur privé. Il joue un rôle central dans l'interface sciences et politique, avec pour objectif de mettre en évidence la plus-value économique et sociétale des résultats de la recherche. Le directeur technique établit un lien étroit entre les chercheurs, innovateurs, entrepreneurs et les décideurs, pour favoriser l'entreprenariat et le transfert technologique vers les PME dans le strict respect de la propriété intellectuelle et des connaissances scientifiques et endogènes. Il travaille en concert avec les autres structures nationales et internationales engagées dans la promotion de l'entreprenariat et les droits de propriété industrielle.

A ce titre et sous l'autorité du DG, il est chargé :



- du suivi de la qualité scientifique et technologique des résultats de la recherche en concert avec les directeurs des Instituts Thématiques,
- de coordonner les activités des plateformes de partenariat entre chercheurs, innovateurs et entrepreneurs, la planification et l'organisation des salons et foires de la recherche et de l'innovation au niveau national,
- de planifier et coordonner les activités de renforcement des compétences des chercheurs et des détenteurs de savoirs endogènes sur la valorisation des résultats de la recherche (traduction des résultats sous forme de notes stratégiques, de la formation sur la recherche innovante et autres aspects),
- de coordonner les activités de formation des start-ups et des PME,
- de faciliter la protection des savoirs endogènes et des innovations,
- d'assurer la liaison avec les ministères de même que les instances nationales utilisatrices des résultats de la recherche,
- de coordonner la capitalisation des connaissances scientifiques et les acquis de la recherche scientifique et d'innovation ;
- de mettre à la disposition des usagers à travers des canaux appropriés des informations et des technologies pour le développement des secteurs concernés et le progrès de la science ;
- d'assurer les communications entre les chercheurs et le secteur privé en vue de faire connaître les projets et les programmes de recherche, les résultats et le potentiel innovateur ;
- d'assurer l'interface entre les projets de recherche du secteur privé et l'Agence.

Caractéristiques du poste de directeur technique

Supérieur hiérarchique : Le directeur technique est sous la hiérarchie du Directeur Général de l'Agence

Lieu d'affectation : Au siège de l'ABRI sis au quartier de la Haie Vive, Cotonou

C. Profil du poste de directeur technique

Généralités

Les candidats au poste de directeur technique en charge de la valorisation, de l'innovation et de la communication disposent d'une expérience avérée dans le domaine de la valorisation des résultats de la recherche, dans le domaine l'information ou dans le domaine de la communication scientifique. Le poste du directeur en charge de la valorisation des résultats suppose en plus une bonne connaissance du monde des innovateurs au niveau national, des outils et procédures de mise à échelle des innovations. Une connaissance des procédures de protection des innovations et de droit de propriété industrielle



serait un atout. Il est chargé de coordonner les activités de transfert de technologie depuis les chercheurs et détenteurs des connaissances scientifiques et endogènes vers les industriels.

Expériences professionnelles du directeur technique en charge de la valorisation, de l'innovation et de la communication

Le directeur technique en charge de la valorisation, de l'information et de la communication dispose :

- Au moins 5 ans d'expérience dans la valorisation des résultats de la recherche et de l'innovation, dans le transfert des technologies ou dans la communication,
- Au moins 2 ans d'expérience dans le secteur de la recherche au niveau national ou international,
- Bonne connaissance de la recherche dans le secteur public et/ou privé,

Qualification

Bac + 5 au minimum dans les sciences, avec un parcours professionnel orienté vers le transfert technologique (valorisation), l'information ou la communication, ou un diplôme équivalent avec les compétences indiquées ci-dessous.

Savoir-faire, savoir-être et compétences requises

Le directeur technique en charge de la valorisation, de l'information et de la communication dispose des compétences suivantes :

- Bonne capacité de communication, aussi bien écrite qu'orale, orientée vers les investisseurs, entreprises, grand public et décideurs,
- Bonne maîtrise des outils et règles de protection des innovations et des résultats de la recherche (brevets, licences, droits d'auteur),
- Compétences entrepreneuriales pour accompagner les start-ups et les PME,
- Bonne capacité d'analyse et d'évaluation du marché industriel béninois,
- Bonne capacité de négociation pour la mise à échelle des prototypes et la valorisation à grande échelle,
- Être d'une bonne moralité.

D. Pièces à fournir

Les pièces à fournir comprennent :

- une (01) lettre de motivation signée et adressée au DG/ABRI, avec le contact téléphonique et électronique du candidat,
- une (01) copie légalisée de l'extrait d'acte de naissance ou jugement supplétif (cas échéant) et si applicable pour les étrangers,



- un (01) certificat de nationalité, ou une (01) copie de la carte d'identité ou du passeport,
- un (01) casier judiciaire datant de moins de 3 mois,
- un curriculum vitae détaillé avec la liste des publications des 10 dernières années, et/ou des brevets,
- les photocopies légalisées des diplômes d'études supérieures et compris le baccalauréat,
- une (01) copie légalisée de la preuve des qualifications requises,
- les attestations de services et les références professionnelles,
- une (01) liste de deux personnes de référence.

E. Procédure de sélection

La procédure de recrutement comprend trois phases :

- 1^{ère} phase : présélection sur dossier,
- 2^{ème} phase : sélection après un entretien individuel concluant,
- 3^{ème} phase : recrutement et nomination selon les textes en vigueur.

Les candidats présélectionnés après étude de dossiers seront invités pour la phase d'entretien.

F. Dépôt de dossier de candidature

Les dossiers de candidature peuvent être déposés contre décharge, au secrétariat du Direction de la Planification, de l'Administration et des Finances (DPAF) du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) du Bénin, sous pli fermé anonyme. Le candidat devra mentionner lisiblement sur l'enveloppe « recrutement directeur technique en charge de la valorisation, de l'innovation et de la communication de l'ABRI ». La version électronique du dossier en fichier unique format PDF est envoyée à l'adresse suivante recrutement.mesrs@gouv.bj.

Les versions physiques et électroniques doivent être déposées/envoyées au plus tard le Lundi 02 mars 2026 à 17h00.

Pour tout autre renseignement, s'adresser à la Direction de la Planification, de l'Administration et des Finances du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique du Bénin sur le 00 229 01 97 06 40 91.

Fait à Cotonou le 03 février 2026

